

## La démarche de concertation avec les riverains

Travailler en toute transparence, développer le parc éolien d'Etusson en collaboration étroite avec vous est une volonté forte de david énergies. Pour cela, une démarche d'information et de concertation est mise en œuvre depuis 3 ans.



## Nous engager auprès des habitants : la charte de bon voisinage

Si le parc est autorisé, david énergies est amené à devenir un acteur du territoire. C'est pourquoi l'entreprise réalise une charte de bon voisinage, qui est l'aboutissement de tous les échanges avec le territoire.

L'élaboration de cette charte est en cours : elle recense les engagements de l'exploitant, au-delà même de ses obligations réglementaires, pour faciliter la bonne cohabitation du parc avec les riverains.

Cette charte aborde par exemple :

- l'organisation des travaux de construction,
  - le suivi de l'exploitation et la maîtrise des impacts sur la durée,
  - les mesures d'accompagnement pour les riverains,
  - les dispositifs d'information et d'échange entre l'exploitant et les habitants.
- Elle sera annexée au dossier déposé en préfecture et tenue à disposition de tous.



49

Basés à Angers dans le Maine-et-Loire, david énergies développe des projets d'énergies renouvelables - éolien, mais aussi photovoltaïque et hydroélectrique.



Nous travaillons déjà avec les acteurs locaux : bureaux d'études, BTP, associations...



Nous privilégions la qualité de nos projets et favorisons les projets locaux à petite échelle



Nous encourageons et accompagnons le financement des parcs citoyens et territoriaux. Le parc éolien de la Jacterie (Maine-et-Loire), financé à 100 % par un collectif citoyen en est le plus bel exemple !

**david énergies**  
22 ter avenue Denis Papin • 49100 Angers  
02 41 46 16 72 • [info@davidenergies.eu](mailto:info@davidenergies.eu)

(<https://energie-partagee.org/projets/la-jacterie>)

# Projet éolien d'Etusson



Photomontage à proximité du lieu dit « La Vaux »

Madame, Monsieur,

Depuis 2016, notre société a mené des études approfondies pour la réalisation d'un parc éolien à Saint-Maurice Etusson. Au terme de ces 3 années d'études et de rencontres, **nous sommes en mesure aujourd'hui de vous présenter de façon précise le projet de parc éolien envisagé composé de 3 éoliennes de 4 MW chacune.**

Considérée comme la plus adaptée au territoire, l'implantation retenue est à la fois celle qui permettra de prendre en compte au mieux l'ensemble des enjeux techniques et environnementaux qui ont été identifiés sur le site et celle qui permettra la meilleure production d'électricité.

En concertation avec les riverains, **une charte de bon voisinage** est en cours de rédaction. Celle-ci vise à recenser les engagements que david énergies devra respecter tout au long de la construction et de l'exploitation du parc éolien d'Etusson.

La prochaine étape pour david énergies sera le **dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale** auprès des services de la préfecture qui aura lieu début 2020. Ce dépôt ouvrira une période d'instruction d'environ un an durant laquelle tous les services de l'Etat compétents examineront le projet. A l'issue de cette instruction, durant laquelle une enquête publique aura lieu, le préfet décidera d'autoriser ou non l'exploitation de ce parc éolien.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce projet et de votre contribution au dispositif de concertation, qui nous permet d'intégrer au mieux ce projet au territoire qui est le vôtre.

Bonne et agréable lecture.

L'équipe **david énergies**

3 machines de **4 MW** de puissance unitaire



Environ **12 000 foyers** alimentés en électricité

Une production totale estimée à environ **30 000 MWh** par an



Environ **2 900 tonnes** de CO2 évitées par an

**ENEZ DÉCOUVRIR LE PROJET ÉOLIEN D'ETUSSON**

Le mercredi 11 décembre 2019 de 16h à 20h, l'équipe projet se tiendra à votre disposition à la salle des Tilleuls (derrière la mairie de Saint-Maurice- Etusson) dans le cadre d'une permanence d'information publique pour vous présenter son projet et répondre à toutes vos questions !

**Nous vous attendons nombreux !**



# Le projet retenu :

# 3 éoliennes de 160 mètres

Les études d'impact ont permis d'élaborer un projet bien intégré au territoire et aux impacts maîtrisés.

**Le projet a été conçu à 3 éoliennes de façon à respecter les contraintes techniques et s'intégrer au mieux au paysage et à l'environnement.**

## Des impacts maîtrisés

Les zones de biodiversité les plus sensibles sont préservées. Une attention particulière est portée aux haies et arbres afin de minimiser au maximum les coupes : l'ensemble des arbres d'intérêt ont été conservés, les voies d'accès aux éoliennes reprennent pour l'essentiel des chemins existants, les chemins créés entraînent peu de coupes de haies.

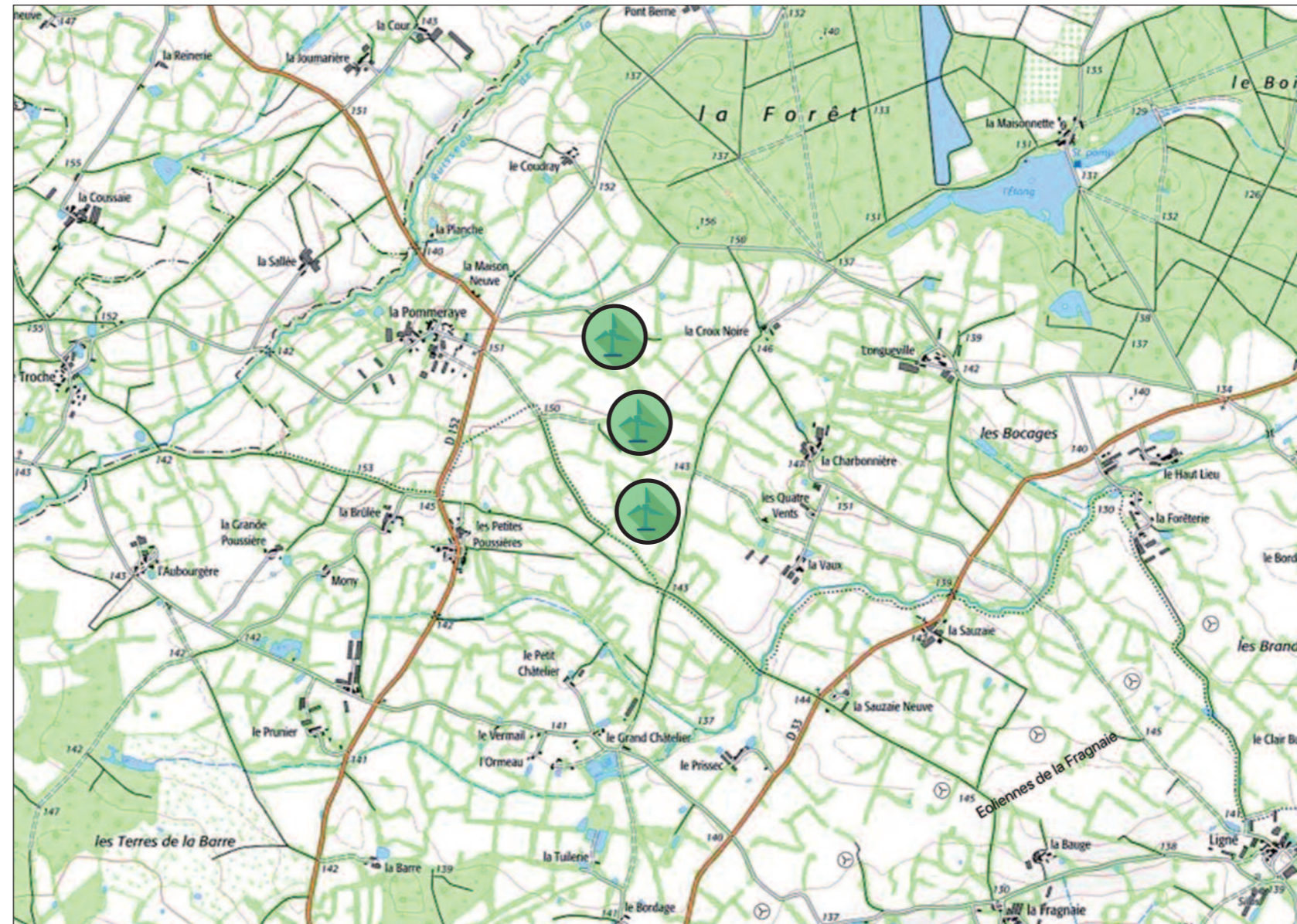
La création d'infrastructures sur les prairies permanentes et humides est limitée au maximum. Il n'est cependant pas possible de toutes les éviter : les zones impactées seront compensées, conformément à la réglementation.

Les préconisations de l'étude paysagère sont également respectées : l'implantation suit une ligne Nord Sud, en cohérence avec les axes de communication et avec le parc de la Fragnais. Le contexte bocager favorise l'intégration visuelle des éoliennes.

## Éviter, réduire, compenser

Comme la réglementation l'exige, les impacts qui ne pourront être évités seront compensés. Les mesures prévues comprennent :

- Un plan de bridage des machines prenant en compte les périodes d'activités et de migration sera mis en place afin préserver les chauves souris.
- Le suivi de l'impact acoustique des machines et leur bridage en cas de dépassement des seuils réglementaires,
- Tout linéaire de haie coupé sera replanté à 200%.
- Une planification des travaux adaptée aux oiseaux nicheurs.



Le scénario d'implantation retenu tient compte de l'ensemble des contraintes identifiées au cours des 3 années d'études : zones d'impact environnemental, analyses acoustiques et paysagères, passage des réseaux (hertzien, lignes à hautes tensions...).

## Des ressources nouvelles pour le territoire

**Accroissement des revenus fiscaux et dynamisme local**

Un parc éolien génère des revenus fiscaux pour les collectivités locales. Ces ressources sont fixées réglementairement et sont proportionnelles à l'ampleur du parc. Avec 3 éoliennes de 4 MW, ce parc générera pour le bloc communal un revenu fiscal de près de 94 800 € /an. La commune de Saint Maurice-Etisson accueillant les éoliennes bénéficiera de 20% de l'IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau), ceci indépendamment du régime fiscal acté au niveau de l'intercommunalité.

La proximité du centre de maintenance du constructeur d'éolienne Enercon, situé à Nueil les Aubiers, est un avantage non négligeable pour la qualité du suivi de la production du parc éolien d'Etisson.



Photomontage à proximité du lieu dit « Les Roussières »

